

BULLETIN MUNICIPAL



Avril 2017 à Décembre 2017

EDITO

SOMMAIRE :

<i>Le mot du Maire</i>	1
<i>Si on parlait légumes</i>	3
<i>La Gendarmerie communique</i>	6
<i>Annexe au règlement du cimetière</i>	7
<i>La Communauté de Commune communique</i>	10
<i>Commerces ambulants</i>	11
<i>Relais Assistantes Maternelles</i>	17
<i>Radicalisation</i>	11
<i>Les associations</i>	12
<i>Etat civil</i>	17
<i>Démarches</i>	19
<i>Recensement</i>	23
<i>Infos pratiques</i>	24
<i>Mairie Outarville</i>	26
<i>Le Père Noël</i>	26
<i>Les travaux</i>	27
<i>Notre commune</i>	28

Permettez-moi, à l'aube de cette nouvelle année de vous présenter, au nom de l'équipe municipale (élus et salariés), nos meilleurs vœux pour 2018. Des vœux de santé et bonheur pour vous et vos proches, et vous assurez de notre proximité.

Ce mot est également l'occasion de revenir sur l'année écoulée, année que je qualifierai d'importante et particulière pour la vie de notre collectivité.



Le mot du Maire

Chers enfants, Chères Charmontoises, Chers Charmontois

Une année importante pour être celle de la réalisation des « Grands travaux », l'enfouissement des réseaux initié par le syndicat des eaux.

La commune a décidé d'enfouir l'ensemble des réseaux dans le centre-bourg et d'améliorer l'éclairage public. Le résultat est là, ces travaux contribuent à l'embellissement du cœur du village, participent à la rénovation, à la sécurité et à l'économie d'énergie. J'ai conscience que ces travaux ont généré des contraintes pour la population, on peut néanmoins se satisfaire d'avoir mené en amont une information importante, d'avoir travaillé de concert durant les travaux, et se satisfaire du choix de nos prestataires.

Initié par la commune, la mise en place de l'assainissement autonome regroupé permet à 7 habitations du centre bourg de se mettre aux normes en bénéficiant d'une mise à disposition de terrains communaux, en concertation avec le service de la communauté de communes pour aboutir à un zonage d'assainissement communal réaliste et bénéficier de l'aide de l'Agence de l'eau.

Le conseil municipal a choisi le bureau d'étude pour la maîtrise d'œuvre de la rénovation de la rue du Moulin. Cet aménagement se fait en concertation avec la population, le projet sera finalisé prochainement, les travaux devraient débuter dès le premier semestre 2018.

Tout cela ne peut se faire sans l'engagement des élus et des employés communaux : la bonne volonté et l'esprit d'équipe sont les clés de la réussite dans ces travaux mais aussi au quotidien. Je tiens à les remercier personnellement.

2017 : une année très particulière ; par la volonté d'un habitant de Charmont de vouloir léguer à la commune son patrimoine après son décès. Roger SIMON nous a quitté le 10 mai 2017 et avait rédigé de son vivant un testament notarié où il laissait la totalité de son patrimoine à sa commune. Le conseil municipal a décidé d'accepter ce legs et mène une réflexion sur son utilisation. C'est un évènement exceptionnel qui avait déjà eu lieu par le passé avec le legs de M. Joseph NIAF. C'est une capacité d'investissement supplémentaire pour notre collectivité.

Nous reviendrons prochainement sur la personnalité de Roger SIMON et sur ses attaches à notre commune.



Mes pensées vont également au voisin de Roger SIMON, Marius RONCERET, notre centenaire qui nous a quitté le 10 Novembre 2017, nous garderons le souvenir de sa gentillesse et de son sourire.



Je vous donne rendez-vous pour les traditionnels VŒUX DU MAIRE le

samedi 20 janvier 2018 à 18h.

Je souhaite à tous une bonne lecture.

Votre Maire, Didier THOMAS



Si on parlait Légumes...

Aujourd'hui nous allons à la rencontre de deux jeunes gens sympathiques et quittons Char-mont afin de nous rendre à Judainville ; suivez-moi car cette visite en vaut la peine.

C'est un duo de maraîchers que nous allons rencontrer, Adeline & Guillaume ; leur particularité me direz-vous ? elle est familiale ; en effet, ils sont frère et sœur.

Nous pénétrons dans une grande cour autour de laquelle sont implantés des bâtiments... Vous l'aurez deviné, nous nous trouvons au cœur d'une ferme.

Adeline et Guillaume PERON nous réserve un accueil chaleureux, c'est d'autant plus agréable qu'ils n'étaient pas au courant de notre venue mais ils n'ont pas hésité à prendre sur leur temps afin de répondre à mes questions.

C'est Adeline qui me raconte leur parcours qui est assez impressionnant, Guillaume est un peu plus réservé ; il est âgé de 20 ans, il a étudié au Lycée Agricole du Chesnoy à Montargis et a obtenu un bac pro agroéquipement ; avec son bac agricole en poche plus rien ne s'opposait à réaliser leur projet car c'est un duo parfaitement rodé que ce binôme ; Adeline à 25 ans a également un bac agricole en poche après avoir étudié à la MFR de l'Orléanais à Orléans la Source et obtenu un bac STAV : **S**cience et **T**echnologies de l'**A**gronomie et du **V**ivant, Adeline a obtenu un BTS MUC (dans le commerce) **M**anagement des **U**nités **C**ommerciales obtenu à Chinon et une licence création reprise de PME PMI à l'IUT d'Amiens.

ER : De quand date la réalisation de ce beau projet et quel domaine est concerné ?

AP : Le projet a émergé d'une envie commune avec mon frère de changer les modes de consommations en offrant des produits frais de saison et surtout du local.

Nous avons commencé le projet de maraîchage début 2017 et nous avons monté deux serres jumelées de 900m². Pour cette saison, les plantations sous serre sont principalement la tomate, l'aubergine, le concombre, le poivron et la courgette.

En plein champ nous avons planté 450 pieds de fraises, ainsi que de la salade, des courges, potimarrons et potirons. Nous avons semé petits pois, carottes, épinards, panais, etc.... De nouvelles cultures d'automne seront plantées prochainement comme des poireaux, des choux, des radis noirs, des navets, etc....

ER : Vous contentez-vous de votre production ou misez-vous sur l'ouverture aux produits régionaux ?

AP : Nous proposons également des produits de producteurs locaux, comme par exemple l'huile de colza de Marie Thérèse LALUQUE, du miel du Gâtinais et prochainement des œufs fermiers.

Si on parlait légumes (suite)

ER : Etiez-vous prédisposé à intégrer le monde agricole ?

AP : Bien évidemment nous venons du milieu agricole puisque nos deux parents sont agriculteurs en grande culture et nos grands-parents également : la terre c'est une histoire de famille et c'est tout naturellement que nous nous sommes spécialisés dans le maraîchage et les légumes et les fruits sont cultivés de manière raisonnée.

ER : Quels sont vos projets ?

AP : offrir le maximum de produits en suivant le rythme des saisons ; prochainement sur nos étals les fraises seront présentes, c'est la variété Joly qui est très attendue.

La boutique aménagée dans une grange, à droite en pénétrant dans la cour offre divers légumes (courgettes, salade, pomme de terre... des produits locaux et d'ici peu bien d'autres produits seront proposés mais il faut leur laisser le temps de démarrer car beaucoup de projets et d'idées fourmillent dans leurs jeunes têtes. Adeline nous a confié qu'en se rendant sur l'exploitation les clients comprendront plus facilement pourquoi il est important de respecter le calendrier de production qui suit scrupuleusement les saisons et précise qu'il y a toute une communication à revoir dans ce domaine.

Vous retrouverez Les JARDINS de BEAUCE sur FACEBOOK et INSTAGRAM et comme vous pourrez le remarquer ci-dessous, leur logo est novateur.

Je remercie Adeline et Guillaume pour leur accueil et leur dynamisme ; ils méritent vraiment d'être soutenus tout en nous faisant plaisir en profitant de la fraîcheur de leurs produits, personnellement j'ai pris beaucoup de plaisir en gouttant leur salade, courgette, pomme de terre... J'espère qu'il en sera de même pour vous.

La boutique est ouverte tous les

SAMEDIS matin de 8h30 à 12h30 - 06.87.77.47.45

4bis rue des acacias à JUDAINVILLE



Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) communique

Coordonnées de Delphine PRUNET - 02.38.39.51.47 ou 06.87.37.12.73

Le club des anciens a repris. Nous avons conservé le 3e mardi après midi du mois de 14 à 17h.

Je remercie les fidèles avec qui je prends plaisir à partager mon temps et j'espère avoir de nouveaux adhérents. La saison va être animée par différentes surprises.

Pour le club :

En cette fin d'année le club compte 16 adhérents.

Deux repas ont eu lieu cette année :

- un en Juin avec les enfants de l'école de Charmont. Après le repas, les enfants ont présenté leur spectacle de fin d'année et ensuite enfants et aînés ont fait des jeux à l'extérieur. Chacun a pris plaisir à passer un moment ensemble.
- le second repas s'est déroulé le dernier mardi du club pour fêter la fin de l'année. Les desserts maisons ont été appréciés, tout comme les crêpes de Michel pour le goûter. La convivialité était comme d'habitude au rendez vous.

Au nom de tous les adhérents du club, je souhaite rendre hommage à Pierre Pilot qui nous a quitté cette année et qui fut l'un des premiers adhérents.

Pour le Social :

LOIRET SANTÉ, la complémentaire santé pour tous les loiretains.

Le département a mis en place en partenariat avec Actiom, une complémentaire santé accessible pour les plus fragiles.

Elle offre des tarifs mutualisés, des solutions personnalisées; elle n'a pas de sélection médicale, aucun questionnaire de santé.

Un numéro unique: 02 46 72 01 62

Un site Internet : www.mondepartementmasante.org

Repas des aînés du 11 Novembre

Comme à l'habitude, le repas s'est déroulé dans la convivialité.

M. le Maire a rendu hommage par une minute de silence à nos défunts.

Les Établissements Badaire ont une fois de plus régalié les papilles.

Les personnes de 70 ans et plus n'ayant pas pu venir, recevrons une boîte de chocolats distribuée par un membre du conseil.



Il est nécessaire de rappeler que je reste à l'écoute des personnes qui ont besoin.

Delphine Prunet

La Gendarmerie communique



COMMENT METTRE EN ÉCHEC LES CAMBRIOLEURS

Il est à déplorer un nombre important de cambriolages dans différents secteurs du département. À cet effet, il est important de rappeler quelques consignes élémentaires pour protéger ses biens.

Avant votre départ de longue durées

Pensez à l'Opération Tranquillité Vacances, signalez votre départ à votre gendarmerie. Cette opération est valable toute l'année ;

n'enregistrez pas d'informations relatives à votre absence sur votre répondeur téléphonique ;

faites effectuer un transfert d'appels téléphoniques pour donner l'illusion d'une présence ;

ne laissez pas à l'extérieur de votre propriété, des objets qui pourraient permettre à des cambrioleurs de pénétrer chez vous par effraction (tournevis, barres métalliques, pied de biche, outil de jardinage) ou par escalade (échelle) ;

optez pour un éclairage extérieur avec détecteur de mouvements ;

équipez vos soupiraux et ouvertures avec des grilles adaptées ;

équipez votre maison d'une alarme et éventuellement d'un système de vidéosurveillance ;

laissez vos clés à un voisin ou à une personne de confiance ou au moins informer votre voisinage proche de votre départ ;

si vous partez en vacances, signalez votre absence à votre brigade de gendarmerie qui assurera des passages réguliers de votre domicile. L'opération tranquillité vacances fonctionne toute l'année ;

Pendant votre absence de longue durée :

faites relever régulièrement votre boîte aux lettres.

Si vous vous absentez temporairement de votre domicile :

pensez à verrouiller tous les accès de votre maison (portes, fenêtres, garages,...) et à fermer les volets la nuit tombée ; créez l'illusion d'une présence dans la maison (utilisez un programmateur pour allumer une ou plusieurs ampoules).

De nombreux cambriolages ont lieu pendant vos courses, pendant que vous allez chercher vos enfants à l'école... Une absence de 20 à 25 minutes suffit.

Si vous êtes dans votre domicile (home jacking) :

pensez à verrouiller tous les accès de votre maison (portes, fenêtres, garages,...) et à fermer les volets la nuit tombée. Une Vérification systématique avant d'aller vous coucher s'impose ;

verrouillez votre véhicule stationné sur votre propriété. Ne laissez pas les clés à proximité de l'entrée de votre domicile.

Les papiers de la voiture ne doivent pas être dans le véhicule.

Si vous êtes témoin de faits qui vous paraissent inhabituels dans votre rue ou quartier :

avez le réflexe du « 17 », la rapidité de l'information est gage d'une meilleure efficacité de l'action des forces de sécurité ; tout renseignement même anodin peut-être utile aux gendarmes.

« La sécurité est l'affaire de tous », c'est avec le concours de la population que la gendarmerie nationale pourra lutter plus efficacement contre les cambriolages.

Annexe au Règlement du cimetière

ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR DU CIMETIERE DE LA COMMUNE DE CHARMONT EN BEAUCE REGLEMENT DES CAVURNES ET DU JARDIN DU SOUVENIR

Le Maire de la commune de CHARMONT EN BEAUCE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-7 et suivants, les articles R2213-38 et suivants et les articles R2223-1 et suivants

Vu le Code Pénal notamment les articles 225-17, 225-18 et R610-5

Vu le Code Civil, notamment les articles 78 et suivants

Considérant qu'il est indispensable de définir un règlement de gestion des cavurnes et du jardin du souvenir, afin de préserver la tranquillité, la salubrité, le maintien du bon ordre et la décence dans l'enceinte du cimetière communal,

ARRETE

Article 1: Les cavurnes et le jardin du souvenir sont mis à la disposition des familles pour leur permettre d'y déposer des urnes cinéraires ou d'y répandre les cendres de leurs défunts.

Article 2: Les cavurnes sont destinées à recevoir les cendres des corps:

- des personnes décédées sur le territoire de la commune.
- des personnes domiciliées sur le territoire de la commune.
- des personnes ayant droit à l'inhumation dans une sépulture de famille ou une sépulture collective.
- des personnes bénéficiaires d'une concession

Chaque cavurne pourra recevoir de une à quatre urnes cinéraires selon la taille des urnes.

Article 3: Chaque cavurne sera concédée au moment du décès à la famille du défunt ou pourra faire l'objet d'une réservation, pour des durées de 30 ou 50 ans. Les tarifs des concessions (locations) sont fixés par délibération du Conseil Municipal et pourront faire l'objet d'une réévaluation.

Article 4: Le contrat de concession (location) ne constitue pas un acte de vente et n'emporte pas droit de propriété mais seulement de jouissance et d'usage avec affectation spéciale et nominative. C'est l'autorité municipale qui désigne l'emplacement de la cavurne et ce n'est en aucun cas le concessionnaire qui choisit cet emplacement.

Article 5: A l'expiration de la période de concession, celle-ci pourra être renouvelée par le concessionnaire selon le tarif en vigueur à ce moment-là. Celui-ci aura une priorité de reconduction de location durant les 3 mois qui suivront le terme de sa concession.

Annexe au Règlement du cimetière (suite)

Article 6: En cas de non renouvellement de la concession dans un délai de 6 mois suivant la date d'expiration, la cavurne sera reprise par la commune et la ou les urnes seront remises à la famille du ou des défunts. Afin de laisser du temps aux familles pour s'organiser, ces urnes cinéraires seront tenues à leur disposition pendant 6 mois dans le caveau communal. A l'expiration du délai les cendres seront dispersées dans le jardin du souvenir et les urnes seront détruites.

Article 7: Avant l'expiration de la concession (location), tout déplacement d'urne cinéraire à l'extérieur de la cavurne ne pourra se faire que sur demande écrite de la famille et autorisation spéciale de la mairie. Cette autorisation pouvant être accordée pour une restitution définitive à la famille du défunt, pour une dispersion au jardin du souvenir ou pour un transfert dans une autre concession.

Article 8: Les contrats de concessions (locations) ne constituent point des actes de vente et n'emportent point droit de propriété en faveur du concessionnaire, mais simplement un droit de jouissance (location) et d'usage avec l'affectation spéciale et nominative. Les terrains ne peuvent être l'objet de vente ou de transactions entre particuliers.

Toute cession faite à des personnes étrangères à la famille est nulle et sans effet

Article 9: Les opérations d'ouverture et de fermetures des cavurnes se feront par une entreprise agréée de pompes funèbres ou de marbrerie, sous le contrôle du Maire, d'un Adjoint ou d'un employé habilité.

Article 10: Les cavurnes sont équipées de couvercle en béton. Dans un souci d'harmonie et d'esthétique, l'identification des personnes inhumées dans les cavurnes se fera par apposition d'un couvercle en granit de fermeture (le couvercle en béton reste la propriété de la mairie). Il est possible de remplacer le couvercle par un monument funéraire respectant les dimensions des cavurnes, et à la charge de la famille. Si des objets supplémentaires doivent être ajoutés, ils ne devront pas dépasser les dimensions de celle-ci.

Article 11: Le fleurissement des cavurnes est autorisé le jour de la cérémonie d'inhumation et les jours qui suivent. Par la suite le dépôt de fleurs et autres ornements sera limité à la surface du couvercle de la cavurne et devra laisser visible la plaque d'identification de la personne inhumée.

Annexe au Règlement du cimetière (suite)

Article 12: Conformément au Code Général des Collectivités territoriales, les cendres des défunts peuvent être dispersées au Jardin du Souvenir. Cet espace étant réservé aux cendres des personnes définies dans l'article 2 du règlement intérieur du cimetière. Cette cérémonie s'effectuera obligatoirement en présence d'un représentant de la famille et du Maire, d'un Adjoint ou d'un employé habilité après autorisation délivrée par le Maire. Chaque dispersion sera inscrite sur un registre tenu en Mairie.

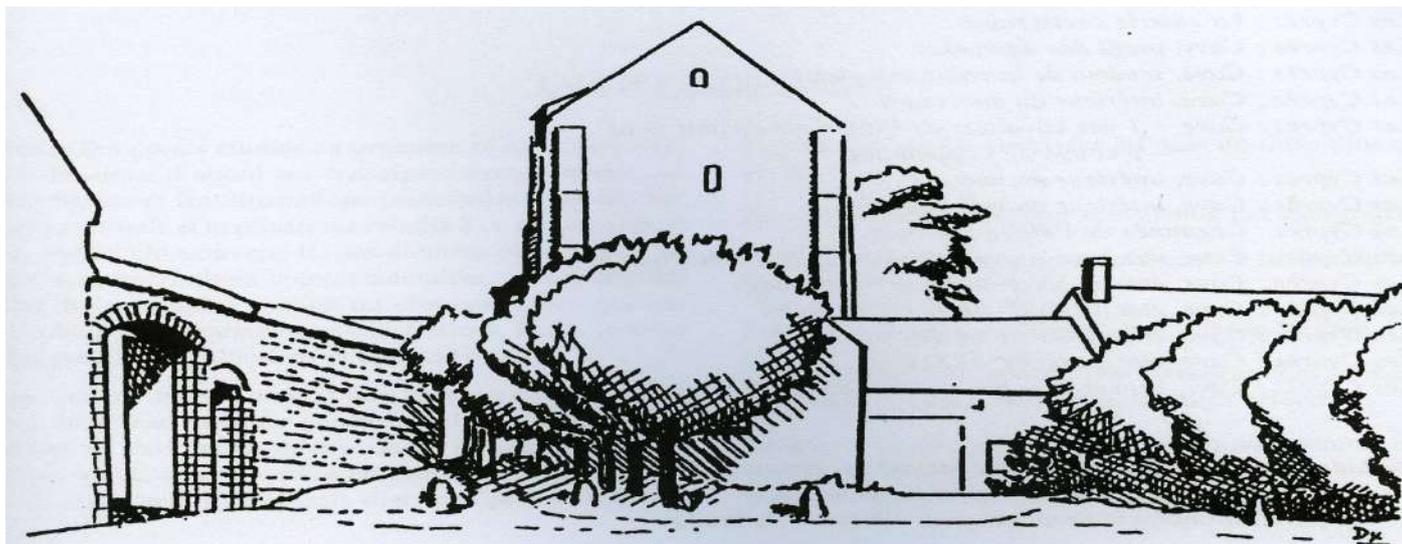
Article 13: Tous les ornements et attributs funéraires sont interdits sur les bordures et les galets du Jardin du Souvenir à l'exception du jour de la dispersion des cendres.

Article 14: L'identification des personnes dont les cendres auront été dispersées au Jardin du Souvenir se fera à l'aide de plaques normalisées fournies par la mairie et identiques. Le modèle de gravure sera joint et sera à la charge de la famille du défunt.

Article 15: Le Maire, les adjoints et l'employé habilité sont chargés de la bonne exécution du présent règlement

Fait à Charmont en Beauce le 15 septembre 2016

Le Maire



La Communauté de Communes communique

Notre Communauté de Communes investit sur notre territoire :

- Acquisition du bâtiment MGMN à Bazoches les Gallerandes, destiné à la location à de nouvelles entreprises et bureaux, atelier et le stockage d'une partie de la collection DUFOR,
- Aménagement de l'ancien collège en Hôtel communautaire, restaurant scolaire, salle associatives. Ces travaux ont débuté et vous s'intensifient dès le début de cette année,
- Extension du complexe scolaire de Boisseaux, Andonville et Erceville avec la création de nouvelles classes, d'espaces péri-scolaires et restauration à Boisseaux
- Participation à une structure dédiée à l'accueil de services publics sur Outarville
- Etude pour la mise en place du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intracommunautaire)
- Etude de l'assainissement collectif et la distribution d'eau potable en prévision de la prise de compétences.

Ces engagements ne peuvent se réaliser sans l'obtention de subventions.

Plus au quotidien :

La Communauté de Communes permet l'animation et l'encadrement des jeunes à travers la Maison de la Jeunesse et de la Culture (MJC) d'Outarville. N'hésitez, pas !

CONTACT : 07.81.91.47.53—facebook : mjc ccpl ou Sébastien Cossat animateur

Appel au bénévolat : l'association de sauvegarde du patrimoine beauceron fait appel au bénévolat pour participer à la rénovation de matériel. N'hésitez pas à vous manifester en Mairie.

Commerces ambulants

Boulangerie de Greneville - 5 place des Marronniers - 02.38.39.97.28

Pas de passage le Mercredi - pour aménagement de livraison contacter M. ROBION

Armeville 9h45 - 10h02

Judainville 10h05 - 10h12

Léouville 10h20 - 10h30

Charmont en Beauce 10h35 - 10h50

Boulangerie d'Autruy sur Juine - 2 rue Alfred Sergent - 02.38.32.53.90

Gironville 9h - 10h00

Passage : Mardi - Jeudi Samedi

Boucherie-charcuterie-volailles-produits laitiers-épicerie

Sté LE COGUIC - 13 place du Marché - 45340 BOISCOMMUN - 02.38.33.70.24

Passage tous villages le jeudi matin

Poissonnerie

M. Dominique SUAREZ ayant pris sa retraite, c'est M. Antoine FLEUREAU qui assure désormais les passages - 45430 BOU - 06.72.23.55.10

Passage tous villages le vendredi matin

Les Associations

A 2 l'on danse

Association de danse composée d'une quarantaine d'adhérents.

Le bureau est composé de trois personnes

Président : Denis VASSOT

Trésorière : Martine VASSOT

Secrétaire :



Les séances sont dispensées à la salle polyvalente de GUIGNEVILLE tous les mardis soirs en deux groupes :

- les débutants de 19h30 à 21h00
- les aspirants de 21h00 à 22h30

Nous exerçons : Paso-doble, tango, valse, samba, rock....

Les séances sont ouvertes afin de passer un moment convivial n'hésitez-pas à vous renseigner auprès de M. ou Mme VASSOT au ☎ : 02 38 39 52 70.

Comité des fêtes

Nous avons le regret de vous annoncer la dissolution du Comité des fêtes de Charmont ; cette décision a été prise sans concertation avec la commune.

Le Conseil Municipal

Eole Clique

Le bureau est composé de trois personnes

Président : Jean-Michel LAMBERT

Trésorier : Florent JEANTY

Secrétaire : Jérôme LAROYE



Association composée de 17 adhérents dont 6 enfants et environ cinq nouvelles recrues et comprend des trompettes et des tambours — Animation des différentes manifestations.

Les répétitions ont lieu le Vendredi soir de 19h15 à 20h30 à LEOUVILLE

L'Association recherche de nouveaux musiciens afin de compléter sa formation.

En tout cas, ça donne une orientation de ce que nous souhaiterions proposer, si ce n'est pas pour cette année, on essaiera pour l'année suivante.

Les informations à jour sont visibles

sur le site: [/www.festiveole.fr/](http://www.festiveole.fr/) ou sur la page FaceBook de FestivEole.

Génération Charmont – La Chorale

La Chorale est composée de trois personnes :

Référent :

Sandrine BAINVILLE, assistée de Peggy NOIZAT, sous l'égide d'Isabelle VERNEAU



La Chorale sous l'égide de Génération Charmont est composée d'une vingtaine de choristes et accompagnée par Isabelle VERNEAU, Chef de chœur.

La chorale recherche de nouveaux choristes. N'hésitez pas à nous rendre visite le

MARDI de 20h à 21h15

salle des fêtes



La Chasse

L'Assemblée Générale de la Chasse aura lieu le

Dimanche 28 Janvier 2018 à 10 heures

Génération Charmont

Le bureau est composé de
trois personnes

Présidente : Annick RABELLE

Trésorière : Sandrine BAINVILLE

Secrétaire : Peggy NOIZAT

Date de création le 07/11/2006



Journée pêche

L'assemblée générale de l'association aura lieu le 20 Janvier 2017 à 10h

Un retour sur l'année 2017 de Génération Charmont avec des activités toujours diversifiées. Nous vous avons proposé des manifestations pour tous telles que la St Patrick, la journée pique-nique, la soirée Beaujolais, la journée pêche.

D'autres plus spécifiques à destination de nos jeunes, l'après-midijeu en compagnie de nos anciens, le stage de théâtre. Et pour nos plus grands une soirée dansante halloween.

Pour les plus courageux, une balade à Barbizon.

En partenariat avec la commune, nous avons participé à l'appel de la musique ainsi qu'à l'après-midi de Noël dédié aux enfants de la commune.

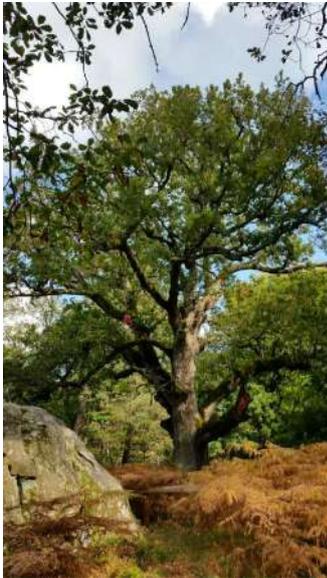
Le club des anciens qui se réunit tous les 3^{ème} mardis du mois ont partagé un repas et une après-midi jeux avec les enfants de l'école et se sont réunis il y a quelques jours pour un repas de fin d'année.

La chorale nous a divertis d'un concert en l'église de Charmont. Les répétitions des choristes ont lieu tous les mardi soir.

Vous trouverez prochainement dans vos boîtes aux lettres le programme de 2018.

Nous vous rappelons que nos manifestations sont ouvertes à tous, adhérents et non adhérents.

Génération Charmont



Marche en forêt de Fontainebleau

Halloween



Soirée Beaujolais



Relais Assistants Maternels

Le RAM (Relais Assistants Maternels), « La cabane à malice » est un lieu d'Ecoute, d'Echanges, d'Informations et d'Animations à destination des assistants maternels, des parents et des enfants : de rencontres, de soutien et accompagnement, d'entraide pour les assistants maternels d'écoute et d'informations sur l'offre d'accueil, l'embauche et le statut des assistants maternels, la réglementation, les aides... pour les parents de socialisation, de nouvelles découvertes, de jeux, sorties diversifiés et adaptés aux tout petits avant l'âge scolaire un service public gratuit soutenu par la CCPNL, la CAF, la MSA et le Conseil Départemental du Loiret

Vous pouvez contacter le RAM par tél : 02.38.39.14.75 (Responsable du RAM « La cabane à malice »)

Véronique VANNIER, Educatrice de Jeunes Enfants

Par mail : ram@cc-plaine-nord-loiret.fr

Sur place : 3, place du vieux marché - 45480 Outarville

Matin

Après midi

Lundi	de 8h à 17h30	Sur rendez-vous	Sur rendez-vous
Mardi	de 8h à 17h45	Temps collectif à Andonville ou	Ouverture au public
Mercredi	de 8h à 12h	Ouverture au public	
Jeudi	de 8h à 17h30	Temps collectif à Bazoches	Ouverture au public
Vendredi	de 8h à 16h	Temps collectif à Outarville	Sur rendez-vous

Temps collectifs pour les enfants et leur assistante maternelle de 9h30 à 11h30 à :

Andonville : 1^{er} et 3^e mardi du mois à la salle d'accueil périscolaire

Guignonville : 2^e et 4^e mardi du mois à la salle polyvalente

Bazoches les Gallerandes : tous les jeudis , salle de l'ancien collège, entrée par l'aire de jeux

Outarville : tous les vendredis, 3 place du vieux marché (ancien bureau de poste)

Sauf pendant les vacances scolaires

Un nouvel espace d'échanges et de jeux à destination des jeunes parents devrait voir le jour bientôt : n'hésitez pas à vous renseigner au RAM !

D'autres projets sont en cours : décors et fête de Noël, temps relaxation, sorties, spectacle...



Etat Civil

Nouveaux arrivés :

- *Charmont en Beauce*
 - Ali LACHHAB au 1 rue de la Garenne
 - Aurélien DUSSOLE au 24 rue Robert Rabaud
 - Jean-Pierre RAMBAUD au 6 Rue de la Mairie
 - Victor VIEIRA au 4 Rue de la Forge
 - Elodie SOHIER au 8 rue de la Forge
 - M. et Mme WACQUEZ 1 rue du Moulin
 - M. et Mme LUCAS 13 rue Robert Rabaud

- *Gironville*
 - Teddy PERNEY et Emilie AVRIL au 4 rue des Bergeries

- *Judainville*
 - Quentin CHANGEUX au 2 Impasse du Levant

Il nous ont quittés :

- M. Bernard PRETEUX le 25/02/2017
- Mme Danielle MENAGER née CONTREPOID le 13/03/2017
- M. Robert JULIEN le 08/04/2017
- Mme Huguette PRETEUX née SIMON le 15/04/2017
- Mme Annette LEGOURD née MARCHAND le 24/04/2017
- M. Roger SIMON le 10/05/2017
- M. René ROUAN le 25/06/2017
- M. Yves HASSAK le 26/09/2017
- M. Pierre PILOT le 29/09/2017
- M. Marius RONCERET le 10/ 11/2017
- Mme Roselyne MATHIS née LE DROGOFF le 04/12/2017

Les Evènements dans la commune (suite)

Désormais la démarche en ligne est proposée sur service-public.fr, le site officiel de l'administration

L'État simplifie mes démarches dans mon département !

Ma demande de carte d'identité se simplifie :

- Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.
- Je crée pour cela un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/> et je saisis mon état-civil et mon adresse.
- Je prends note du numéro de pré-demande qui m'est attribué.
- Je choisis l'une des mairies équipées de bornes biométriques (liste sur le site de ma préfecture). Certaines mairies proposent des rendez-vous pour éviter les files d'attente.
- Je rassemble les pièces justificatives.
- Je me présente au guichet de la mairie avec mon numéro de pré-demande pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.



Pour toute information :
www.demarches.interieur.gouv.fr

La carte grise

la carte grise à portée de clic !

DU NOUVEAU
pour mes démarches



Je fais mes démarches en ligne



Je gagne du temps

Je n'ai plus à me déplacer



demarches.interieur.gouv.fr
pour m'informer



PASSEPORT
CARTE D'IDENTITÉ
IMMATRICULATION
PERMIS DE CONDUIRE

MES DÉMARCHES
à portée de clic !

L'État simplifie mes démarches

Je peux désormais effectuer mes demandes liées au certificat d'immatriculation sans me rendre au guichet d'une préfecture. Il peut s'agir :

- d'une demande de duplicata (en cas de perte, de vol ou de détérioration) ;
- d'une demande de changement d'adresse ;
- de demande de changement de titulaire ;
- d'une déclaration de cession d'un véhicule.

Je me rends sur <https://immatriculation.ants.gouv.fr> et je suis les étapes proposées :

- Je clique sur la rubrique qui concerne la démarche que je veux effectuer.
- Je crée un compte usager ou me connecte à mon compte s'il existe déjà. Je pourrai ainsi suivre l'état d'avancement de ma demande. Je peux utiliser France Connect, la solution proposée par l'Etat pour simplifier la connexion aux différents services en ligne.
- Je renseigne le numéro d'immatriculation, ainsi que le code confidentiel attribué au titre, figurant sur le courrier d'envoi de ce dernier.
- En cas de perte, ma déclaration de perte s'effectue directement en ligne. En cas de vol, je dois le déclarer au préalable à la police ou à la gendarmerie.
- Une fois la démarche finalisée, je peux imprimer le certificat provisoire d'immatriculation qui m'autorisera à circuler avec mon véhicule, ainsi que le récépissé de dépôt de ma demande. Je reçois ensuite mon certificat d'immatriculation à mon domicile.
- Dans le cas d'une cession**, je renseigne les informations portant sur l'identité de l'acquéreur de mon véhicule, afin de ne pas recevoir les avis de contravention pour les infractions commises par l'acquéreur. Un code de cession et un certificat de situation administrative me sont attribués. Il me faudra les communiquer à l'acquéreur.

Je peux être accompagné par le médiateur du point numérique en préfecture et dans de nombreuses sous-préfectures.

Pour toute information :
www.demarches.interieur.gouv.fr



Info pour vos démarches

Lettre d'information service-public

Nous prenons contact avec vous dans le cadre de notre partenariat autour de la démarche en ligne Demande d'inscription sur les listes électorales (ILE). Lors de votre raccordement à ce service en ligne, vous avez fait le choix de recevoir les dossiers qui vous sont adressés sur le guichet de suivi.

Vous trouverez en pièce jointe un rappel de la **procédure d'accès à ce guichet, de téléchargement et de traitement des dossiers**. En cas de difficulté d'accès, nous vous invitons à prendre contact le plus tôt possible avec notre support partenaires : support.partenaires@service-public.fr. Ce document recense également les **questions/réponses les plus fréquentes** : **délaï de traitement des dossiers, heure précise de dépôt des demandes par les usagers, la récupération de votre mot de passe, etc.**

Nous profitons de ce mail pour vous rappeler de ne plus faire référence sur vos sites et/ou supports de communication à mon.service-public.fr qui a fermé le 1^{er} juillet dernier. Désormais la démarche en ligne est proposée sur service-public.fr, le site officiel de l'administration.

Le recensement : marche à suivre

JDC JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT

DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT DE DÉFENSE !

QUI ?
Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?
Pour vous inscrire en vue de permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté.

COMMENT ? Deux possibilités s'offrent à vous :

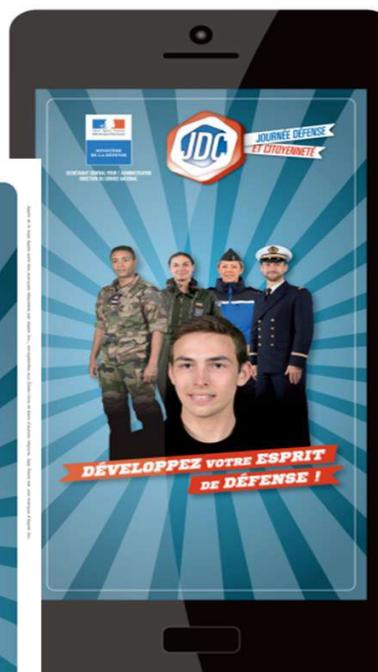
PAR INTERNET

- 1 - Créez votre compte sur www.service-public.fr. Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
- 2 - Munissez-vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille.
- 3 - Allez dans la rubrique «Papiers-Citoyenneté», cliquez sur «Recensement, JDC et service national», ou dans la zone «Rechercher» tapez «recensement».
- 4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE
Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.

RETROUVEZ «MA JDC SUR MOBILE» EN 1 CLIC

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL



JDC JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

MA JDC SUR MOBILE VOTRE APPLI JDC EN UN CLIC !

TROUVER
Géolocalisez-vous et identifiez la structure la plus proche de chez vous.

PRÉPARER MA JDC
Vous souhaitez vous faire recenser ? Vous avez une double nationalité ? Éclairiez-vous sur toutes les situations particulières pendant la JDC.

LE JOUR J
Retrouvez toutes les informations pratiques sur le déroulement de votre journée (adresse, horaires, programme de la journée...).

APRÈS MA JDC
Informez-vous sur le recrutement et les aides proposés par la défense.

Pour télécharger l'application directement depuis votre smartphone, scannez le QR Code ci-contre ou rendez-vous sur : www.defense.gouv.fr/jdc

App Store | Google Play

Infos pratiques (suite)

- Mairie de Charmont - 2 rue de la Mairie - tél. 02.38.39.56.12
 Email : communedecharmontenbeauce@orange.fr
 Site internet : www.charmont-en-beauce.fr/
 Horaires d'ouverture de la Mairie :
 - Lundi, mardi, de 15 h à 18h
 - vendredi de 15 h à 18h30
- Samu : 15
- Pompier : 18
- Gendarmerie : 17
- Centre hospitalier : 10 bld Beauvallet 45300 Pithiviers - tel 02.38.32.31.31
- Electricité : SICAP 3 rue Moulin de la Canne 45300 Pithiviers
 Tel. 02.38.32.77.77 - **Dépannage** 24H/24 / 02.38.30.29.16
- Déchetterie :
 - Bazoches les Gallerandes - route d'Etampes - tel. 02.38.39.36.27
 horaires d'ouverture :
 - Lundi et samedi : 9h à 12h - 14h30 à 16h30
 - Jeudi : 9h à 12h
 - Pithiviers - route de Bouzonville - tél. 02.38.30.66.00
 Horaires d'ouverture :
 - Lundi : 8h30 à 12h - 13h30 à 17h
 - Mardi : 13h30 à 17h
 - Mercredi : 8h30 à 12h - 13h30 à 17h
 - Jeudi : 8h30 à 12h - 13h30 à 17h
 - Vendredi : 8h30 à 12h - 13h30 à 17h
 - Samedi 13h30 à 12h - 13h30 à 17
 Fermeture un quart d'heure avant l'heure ci-dessus indiquée
 Pas de bouteilles de gaz, pas de pneus et pas plus d'un mètre cube par jour
 Pour les professionnels, consulter la SITOMAP au numéro ci-dessus

La Mairie d'Outarville communique

Une permanence de la trésorerie de Pithiviers a été mise en place à la Mairie d'Outarville le

MARDI de 9h à 11h

N° téléphone de la Mairie d'Outarville : 02.38.39.50.19

Le Père Noël à Charmont

En association avec Génération Charmont, la Mairie a organisé le Noël des enfants de Charmont. Le Père Noël a distribué des bonbons, une projection de film et un atelier photo (réalisation de cadre) a enchanté les participants.



Les travaux

Les travaux réalisés :

- Enfouissement de réseaux en centre bourg de Charmont
- Echelle extérieure du château d'eau (mise au norme)
- Mur de l'église
- Arrêt de car dans les hameaux en concertation avec Génération Charmont
- Clôture du logement de la poste
- Assainissement autonome regroupé (centre bourg Charmont — prise en charge en intégralité par les propriétaires concernés)
- Nouveau véhicule (les frais sur l'ancien étaient trop importants)
- Achat d'une remorque agricole d'occasion
- Transformation de la salle des commissions en Salle du Conseil pour raison de mobilité
- Travaux de peinture et d'accessibilité à l'école
- Travaux de rénovation et mises aux normes électriques pour l'ancien logement de l'école





Le Paris-Nice
À
Charmont



L'embellissement de notre commune



Nouvelle
Salle du Conseil
De
Charmont

